



Groupe des élu(e)s
Saint Michel
Gauche Avenir

Jean-Louis **Berland** - 06 61 90 51 88
Marie-Aleth **Grard** - 06 65 32 81 24
Christian **Soubra** - 06 79 78 01 22
Bogoul **M'Baye** - 06 26 31 74 45
Jean-Pierre **Lhospital** - 06 23 02 69 81

Permanence
Tous les samedis de 10h30 à 12h - Hôtel de Ville
www.saintmichelgaucheavenir.net

Info Flash N° 15
(21 octobre 2008)



Conseil Municipal du 13 octobre 2008

Le maire avait convoqué une réunion extraordinaire du Conseil municipal ce 13 octobre pour 3 délibérations urgentes :

- Location et maintenance de photocopieurs

Le Conseil municipal a attribué à deux sociétés (Dactylo bureau et Sharp France) 2 et 1 lots de ce marché à renouveler pour un coût total annuel de location de 18 468 €. Le coût copie noir et blanc est de 0,0032 € HT et copie couleur de 0,0042 € HT pour les services municipaux. Pour les écoles, le coût copie est de 0,0045 € HT. Nous avons voté « pour ».

- Rénovation des matériels, logiciels et réseaux informatiques des bâtiments communaux

Cette délibération vise à approuver le dossier de consultation des entreprises pour lancer la procédure d'appel d'offres afin de rénover et moderniser les matériels, les logiciels et les réseaux informatiques municipaux. Ce dossier s'appuie sur un audit du cabinet SAGESSE/CT Consultants, daté de mai 2008 et lancé sous le précédent mandat. Une des préconisations majeures est de remplacer les matériels fonctionnant actuellement avec un système d'exploitation « Linux » (logiciels libres) par des matériels tournant sous « Windows » avec logiciels « propriétaires ». La délibération prévoit un appel d'offres en 3 lots, pour un montant minimal de 75 000 € HT et un montant maximal de 390 000 € HT.

Nous avons souligné que si énormément d'argent avait été dépensé ces dernières années en achat de matériels et de licences informatiques, il est en effet devenu urgent et prioritaire de mettre de la cohérence dans le système informatique et de lui redonner les moyens d'une réelle efficacité.

Nous avons aussi regretté que la solution proposée aille à contresens de ce qui est aujourd'hui mis en place par les services de l'État qui privilégient les logiciels libres. Ceux-ci, bien que payants, peuvent être modifiés et adaptés aux besoins de l'utilisateur, sans dépenser d'argent dans de nouvelles licences. Le rapport Attali lui-même précise que les logiciels libres permettent, à terme, une économie financière de 36%. Il nous a été objecté que ces systèmes d'exploitation nécessitent des compétences techniques particulières. Ce qui est bien entendu vrai... mais c'est aussi le cas pour les systèmes d'exploitation de serveurs sous Windows ! Nous avons d'ailleurs regretté que le rapport ne prévoient aucun plan de formation pour le personnel. Le maire nous a répondu que la maintenance serait faite en « info-gérance » c'est-à-dire en sous-traitance externe !

Nous avons enfin signalé qu'il serait prudent de prévoir une sauvegarde totale des fichiers en dehors des locaux des bâtiments municipaux, en cas d'incendie ou autre catastrophe.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous sommes abstenus sur cette délibération.

- L'équipement « petite enfance » Louise Michel

Suite à la décision prise cet été de fermer l'école Louise Michel en 2009, la municipalité a demandé que des modifications soient apportées au bâtiment en construction pour le transformer en structure d'accueil « petite enfance » (*Info-Flash n° 4, 7, 8 et 10*). Ce changement nécessite de prolon-

ger les délais d'intervention des entreprises de 3 mois et de réajuster le montant de travaux. La plus-value s'élève à 157 099 € TTC, sachant que le Conseil municipal du 22 septembre a déjà autorisé le maire à signer un avenant augmentant de 39 764,72 € HT le coût de la mission de l'architecte.

A la demande des 2 groupes de gauche, une interruption de séance a été accordée pour que les parents d'élèves présents dans la salle puissent exprimer leur point de vue en demandant à nouveau que la municipalité revienne sur sa décision de fermer l'école. Cette demande a, une fois de plus, été rejetée. Notons les réponses peu claires des élus de droite sur le financement de cet équipement, compte-tenu de la perte des subventions qu'entraîne le changement de destination du bâtiment. Manifestement, ce point-là n'est pas réglé...

Nous avons rappelé que la décision de fermeture de cette école aurait été viable uniquement avec la certitude que les 3 classes fermées seraient compensées par l'ouverture de 3 nouvelles classes dans les écoles maternelles Descartes et Jules Verne ... ce qui est loin d'être certain aujourd'hui !

Nous avons voté « contre » cette délibération et « contre » la décision budgétaire modificative qui lui était liée.

En fin de séance, Jean-Pierre Lhospital est intervenu pour se féliciter de la signature d'une « charte du sport » avec les associations concernées, mais il a regretté que le conseil municipal n'ait pas été associé à son élaboration, les élus ayant découvert son existence à la lecture du bulletin municipal.

Reports divers

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, la nouvelle municipalité a parfois bien du mal à organiser son travail. D'où un certain nombre de cafouillages et d'approximations.

- Le 9 octobre, les animateurs des Conseils de quartiers reçoivent par courriel une invitation datée du 2 octobre pour une réunion de coordination le 14 octobre. La veille, nouveau courriel, la réunion est reportée au jeudi 20 novembre !

- Le 17 octobre, les élus ont été informés que « *vu le peu de points au Conseil municipal du 12 novembre, celui-ci est reporté au lundi 24 novembre. Les commissions qui avaient lieu la semaine du 20 au 24 octobre sont annulées.* » !

- C'est par un courriel du président du CEPFI, le 10 octobre, que nous avons appris l'organisation d'un rassemblement citoyen contre les violences « inter-bandes » le 19 octobre, dans le prolongement du travail en commun entrepris par les services jeunesse des villes de Saint Michel et Sainte Geneviève (*Info-flash n°14*). Par un autre courriel, le 15 octobre, Bernard Zunino nous indiquait que « *ce rendez-vous (était) annulé* », le maire de Sainte Geneviève venant de l'informer « *qu'il ne tenait pas à ce que se tienne le rassemblement entre quartiers ... principalement pour des raisons de sécurité et de conditions d'organisation* ».

Nous souhaitons qu'il ne s'agisse que d'un report et nous rappelons l'entière disponibilité des élus de notre groupe pour participer à l'élaboration et à la mobilisation autour de ce type de manifestation, comme pour tout autre action visant à prévenir les violences et à assurer la sécurité des biens et des personnes dans notre ville.